

Audition de M. Erwan LE MORHEDEC
Avocat et essayiste

Vendredi 6 septembre 2019
14, rue Saint Jean-Baptiste de la Salle (Paris 6^e)

L'audition débute à 9 heures 10.

Je veux tout d'abord vous remercier pour votre invitation, dont je conçois une certaine responsabilité. Je ne peux pas me prévaloir d'une expertise particulière, vous le savez.

J'interviendrai donc comme le fidèle engagé que je suis, et qui peut se trouver parfois à la confluence de certaines réactions, compte tenu de ce que je lis en ligne et des dizaines de commentaires que j'ai pu recevoir.

Je voudrais aussi vous remercier, sans flagornerie, du travail que vous faites. Il est nécessaire mais, pour me confronter à ma mesure à ce sujet, je comprends combien il peut être éprouvant.

Je vais maintenant reprendre la trame du questionnaire que vous m'avez adressé.

- **Sur mon expérience personnelle.**

Il ne me semble pas inutile de rappeler tout de même que je n'ai personnellement jamais croisé de prêtre abuseur ni même entendu parler d'un prêtre abuseur dans mon entourage, dans les paroisses ou les mouvements que j'ai fréquentés, depuis 44 ans. Je n'ai pas non plus connaissance de faits qui auraient été révélés postérieurement. La seule personne qui se soit rendue coupable de tels actes était un professeur de sport de mon collège.

Je sais, bien évidemment, que ce n'est malheureusement pas une garantie suffisante mais je le dis néanmoins pour deux raisons :

- d'une part pour rappeler, malgré toutes les révélations par lesquelles nous passons, que cela reste possible et que c'est certainement le cas de la très grande majorité des catholiques français ;
- d'autre part, parce qu'il est évident aussi que cela a influencé ma perception, tout comme le fait de n'avoir jamais reçu personnellement la parole d'une victime, jusqu'à il y a trois ans.

[1] *Pouvez-vous nous indiquer quand et comment vous avez, dans votre activité de blogueur et d'essayiste, été confronté pour la première fois à la question des abus sexuels dans l'Église ? Comment votre perception de ce sujet a-t-elle pu évoluer depuis lors ?*

Mon évolution s'établit autour de trois dates : 2010, 2016 et enfin, 2018/2019.

1.1. J'ai été confronté à la question des abus ou agressions sexuels dans l'Église dans mon activité éditoriale, pour la première fois en **2010**. A cette époque, des faits sont (de nouveau) révélés aux Etats-Unis et une campagne est manifestement engagée pour mettre directement en cause Benoît XVI.

A plusieurs, nous rédigeons un appel, intitulé « *l'Appel à la Vérité* », publié 1^{er} avril 2010, jour du Jeudi Saint (cf. [les archives de Google Actualités](#)). Son objet est de dire qu'il faut faire la vérité sur les affaires de pédophilie, mais que la vérité impose aussi de traiter justement les faits, dont le fait que Benoît XVI

est l'un de ceux qui a le plus tôt et le plus résolument réagi contre ces affaires. Il est signé par de nombreuses personnalités et nous en ouvrons la signature aux fidèles, qui seront 40.000 à le signer – ce qui, à l'époque, est assez remarquable.

Rétrospectivement, je perçois bien que mon approche est encore largement en défense de l'Église et, si la mention des victimes dans l'appel s'impose, je dois reconnaître qu'elle reste trop pour moi de l'ordre de la clause de style. Je ne suis pas sûr que le souci des victimes venait vraiment en premier. Il faut dire aussi que je n'ai aucune connaissance de l'ampleur des faits, et que les quelques éléments dont je dispose me laissent penser qu'ils existent, certes, mais en proportion plus faible que dans le reste de la population. La couverture des faits par des évêques me paraît à l'époque détestable mais rare. Pour moi, les accusations de pédocriminalité relèvent toujours des caricatures des anticléricaux et des périodiques satiriques.

1.2. Il est facile de dater mon changement de perspective, puisque j'ai écrit deux textes d'inspiration assez différente en 2016. L'un au début du mois de mars **2016**, l'autre fin avril.

A cette époque, c'est-à-dire en pleine affaire Preynat et Barbarin, j'ai un échange avec un jeune prêtre dominicain, qui sera déterminant. Peu de temps avant d'en témoigner dans La Croix, il m'a confié qu'il a été agressé par un prêtre quand il était enfant, et que la réponse de l'Église n'a pas été à la hauteur. Son propos est simple, dépourvu d'agressivité et, évidemment, d'hostilité de principe envers l'Église.

Dans le même temps, un ami journaliste à La Croix me parle du cas particulier d'un prêtre, retrouvé au lit avec un adolescent, semble-t-il consentant. L'adolescent porte plainte puis retire sa plainte. Quant au prêtre, il est retiré du lieu où il était et il est affecté... à une aumônerie de lycée. Dans mon souvenir, la décision est prise par des laïcs, certainement confirmée ensuite par l'évêque. Face à cela, je cherche à comprendre : si je mets de côté une quelconque perversité, que je prends acte du fait que ces gens sont des gens ordinaires, qui aiment les enfants autant que moi, comment peuvent-ils prendre une décision aussi évidemment stupide et dangereuse ?

Fin avril 2016, j'intitule le billet que je rédige « *Aux agneaux immolés* », pour rappeler que, dans ces affaires, le seul *alter Christus*, c'est l'enfant immolé.

1.3. Troisième temps : à la rentrée **2018**, les révélations du rapport sur la Pennsylvanie rendent impossible de détourner le regard. Je me souviens en particulier de ces courriers adressés par l'évêque aux prêtres abuseurs, avec des formules de compassion qui reviendraient aux victimes, et qu'elles n'ont en revanche pas reçues.

Les mois de février et mars 2019 sont ceux que nous connaissons, avec les coups de boutoir successifs de la condamnation du cardinal Pell, du cardinal Barbarin, la sortie du livre de Frédéric Martel, du documentaire d'Arte sur les abus commis sur les religieuses. Le tableau est, si je peux me permettre, apocalyptique. C'est un sentiment de trahison de l'Évangile et de trahison personnelle qui l'emporte. D'une certaine manière, le lien de confiance accordé *a priori* est rompu. Cela ne signifie pas que la confiance n'est pas possible, j'ose espérer que la majorité la mérite encore, mais elle ne peut plus être accordée *a priori*. Il ne s'agit plus de déléguer la bonne marche de l'Église, en considérant que la « *hiérarchie catholique* » s'en acquittera au mieux.

Puisque votre question était celle de ma perception de ce sujet, je vous dirai qu'une parole du Christ s'impose à moi désormais : « *Qu'avez-vous fait de la maison de mon Père ?* ». Le Christ chassait ceux qui avaient fait du Temple une maison de commerce. Quand j'apprends que des prêtres ont pu violer des enfants ou des femmes, que des religieuses sont forcées d'avorter, que des supérieures ont pu envoyer des religieuses subir des abus « *dans l'obéissance* » et que des cardinaux, des évêques ou des prêtres ont couvert les faits et imposé le silence au lieu d'être auprès de ces « *petits qui sont les Siens* », je poserais la même question.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

L'Église a laissé prévaloir la logique institutionnelle, la logique mondaine. Elle a, ici, trahi sa raison d'être, elle dont la vocation est d'être là pour les plus faibles, elle qui dit agir et prendre la parole « *au nom des plus petits* », et se prévaut d'une culture de vie opposée à une culture de mort. C'est pourtant bien une culture de mort qu'elle a diffusé en son sein même.

Depuis, j'ai cherché à comprendre. À défaut de parler directement à des victimes, j'ai pu rencontrer à sa demande une ancienne Sœur de Saint Jean, j'ai échangé avec Yves Hamant, engagé de longue date sur la question des abus spirituels, j'ai vu le film de François Ozon, *Grâce à Dieu*, lu les livres des personnes que vous avez auditionnées (Véronique Margron, Marie-Jo Thiel ainsi que, partiellement, Frédéric Martel) mais aussi les témoignages de Daniel Pittet, Marie-Laure Janssens ou encore celui qui est sorti hier, de Sophie Ducrey, *Etouffée*.

J'essaie à la fois de comprendre et redonner, ne serait-ce que par ma lecture et par mes statuts ou mes chroniques à *La Vie* (j'ai consacré à la question des abus une dizaine de mes chroniques depuis l'été dernier), un peu de l'attention et de l'écoute que les victimes n'ont pas reçues, et que je n'ai moi-même pas su leur donner.

[2] Parmi les réactions auxquelles vous êtes confronté, de par votre engagement public et vos prises de position comme blogueur, chroniqueur et essayiste, avez-vous perçu une évolution dans la période récente ?

En ce qui concerne les réactions publiques, leur évolution est frappante. Les événements qui se sont condensés au début de 2019 ont été le déclencheur d'un véritable retournement.

La prise de conscience me paraît aujourd'hui massive et je crois que le sentiment d'impuissance de beaucoup suscite une très forte colère. À titre personnel, j'ai entendu que certains ont cessé un temps d'aller à la messe, j'ai entendu un ami dire qu'il ne va plus se confesser et n'y retournerait pas « *tant que là-haut, ils n'auront pas reconnu les faits* ». Une autre me disait, en sortant juste de la messe, à quel point elle se sentait trahie, que cela faisait vingt ans qu'elle « *s'embêtait à respecter l'enseignement de l'Église alors qu'au Vatican, c'était n'importe quoi* ».

Il me semble parfois même que certains passent du tout au tout, de façon parfois excessive, dans la volonté de « *tout mettre sur la table* ». Les conséquences de ces révélations dépassent largement la seule question des abus. La conduite de l'Église est remise en cause, l'adhésion à son enseignement aussi. On parle du discrédit de l'Église *ad extra*, mais je pense qu'il ne faut pas négliger le bouleversement *ad intra*.

Les milieux que l'on pourrait dire conservateurs, ou simplement classiques, ceux que l'on imagine plus instinctivement en défense de l'institution, ne sont pas les plus indulgents – même si évidemment la question se complique au moment de passer aux remèdes envisageables.

J'ai ainsi lu des statuts sur Facebook d'une grande colère chez certains. J'ai constaté aussi que, lorsque j'ai relayé l'appel à témoignage de la Commission, je n'ai pas eu le moindre commentaire négatif ou même réservé. Il y a encore un an, j'aurais vraisemblablement lu des commentaires évoquant des attaques contre l'Église, faisant part d'une lassitude autour de ce sujet, voire me mettant en cause.

Il reste bien évidemment des poches de déni. Je ne suis pas sûr que l'épiscopat en soit exempt.

Parmi les fidèles, j'ai été frappé par une conversation initiée sous le statut d'un ami très impliqué dans la Communauté Saint Jean. La capacité de certains à refuser leur confiance au pape (lorsque celui-ci avait évoqué un « *esclavage sexuel* », dont on a appris ensuite qu'il concernait la Communauté Saint Jean) et jusqu'aux communiqués émis par la Communauté elle-même, reconnaissant les abus de son fondateur et ceux d'autres membres, m'a inquiété.

De la part de certains, je crains que l'on soit dans une démarche sectaire. D'autres me semblent être des victimes secondaires : eux aussi ont remis entre les mains du frère Marie-Dominique Philippe et des Frères de Saint Jean leur vie spirituelle - pas uniquement leurs choix de vie mais leur espérance de salut. Beaucoup n'ont perçu que sa face lumineuse et la partie saine de son enseignement. Sans avoir été victimes de violences eux-mêmes, ils sont aussi face à l'incompréhensible, à l'inconcevable et aux dégâts causés par ces personnalités clivées.

- Sur l'analyse des abus sexuels dans l'Église.

[3] *Quelles sont selon vous les raisons propres à l'Église catholique des abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables ?*

Vous avez auditionné jusqu'à maintenant de plus experts que moi. Je ne peux donc que témoigner de ce qu'un fidèle perçoit et j'avoue le faire quelque peu « *en tremblant* ». Je pense souvent à une phrase de Mgr Jean Honoré, dans une *Introduction à la pensée de John Henry Newman* : « *il ne suffit pas de rejeter l'erreur pour penser juste* ».

Je ne peux donc évoquer que des pistes, auxquelles je ne voudrais pas donner des impressions de considérations définitives.

Il faudrait certainement distinguer entre la pédocriminalité et les agressions sur des personnes majeures. Mais il y a peut-être des éléments proches et des confusions multiples qui favorisent la réalisation de ces actes. Il est possible que les abuseurs trouvent dans l'Église un terrain de prédilection pour le développement de leur personnalité clivée, en raison de ces confusions.

De façon opportuniste, il y a bien évidemment l'accès possible aux enfants. C'est un élément préexistant mais qui se rencontre aussi chez des enseignants, des entraîneurs, des professeurs de musique et qui ne sont donc pas propres à l'Église.

3.1. J'évoquerai en premier la question de la perception du prêtre.

Le prêtre *alter Christus*. Je suis assez d'accord avec ceux qui pointent la conception (d'ailleurs pas forcément très actuelle) du prêtre comme *alter Christus* – sans parler de ceux qui évoquent un prêtre *ipse Christi* – comme étant à l'origine d'une de ces confusions.

C'est l'exemple que j'ai cité plus haut, concernant le prêtre surpris dans le lit d'un adolescent et déplacé dans une aumônerie de lycée, qui m'a conduit à envisager la question de la perception du prêtre. C'est à cet égard que j'écrivais que l'enfant est le seul véritable *alter Christus* ici.

On ne peut pas se contenter de rappeler que le prêtre n'est *alter Christus* que dans l'exercice des sacrements pour écarter la question. La réception, ou la compréhension, d'une affirmation ne se borne pas aux limites que l'on veut lui assigner et l'on ne peut pas simplement se dédouaner en pensant que l'« *on ne peut rien contre ceux qui comprennent de travers* ».

A titre d'illustration, je me souviens d'avoir assisté à des ordinations dans des communautés traditionalistes. À l'issue de la célébration, les fidèles peuvent embrasser, à genoux, les mains du prêtre nouvellement ordonné. Evidemment, ce n'est pas en premier lieu un geste de soumission à l'homme, mais de vénération des mains par lesquelles passera la grâce. De fait, ce geste n'est pas effectué dans le rite ordinaire, mais les mains du prêtre ont une symbolique, un rôle, forts. Les mêmes mains peuvent-elles être l'instrument de la grâce et du viol ?

Cette conception participe d'une vision du prêtre comme représentant direct du Christ sur Terre, incapable de faire le mal et, dans une certaine mesure, dépositaire du bien. Quand bien même la

doctrine catholique ne l'affirme pas et les prêtres s'en défendent, je crains que pour beaucoup, le prêtre ne soit pas un pécheur comme nous autres, mais déjà, d'une certaine manière un *saint prêtre* (comme on l'entend lorsque l'on demande que le Ciel nous donne de *saints prêtres*).

Je me souviens d'avoir entendu par une victime du père Preynat que, dans sa famille, lorsque le prêtre entrait dans la maison, c'était Dieu lui-même qui entrait. Il n'est dès lors pas concevable qu'il fasse le mal, et inconcevable de le mettre en cause.

L'emprise exercée sur un enfant ou sur une religieuse ou un religieux n'est certainement pas de même nature. Pourtant, il y a peut-être une même sidération devant l'inconcevable. Chez l'enfant, elle est pire encore car la sidération porte d'abord sur l'acte sexuel lui-même, sur le fait que cela vienne d'un adulte, et enfin d'un prêtre. Pour les majeurs, j'ai pu lire dans deux témoignages de victimes (un homme et une femme) qu'en plus de leur immaturité affective, elles n'imaginaient pas que ces actes puissent arriver « *et encore moins de la part d'un prêtre* ».

Le statut social du prêtre. Bien sûr, dans la période contemporaine, les prêtres seraient surpris d'entendre qu'on leur reconnaît un statut social spécifique. Mais, s'ils l'ont perdu dans la société prise dans son ensemble, ils le conservent évidemment parmi les fidèles. Sans que cela procède nécessairement d'une attente de leur part, de façon spontanée, les fidèles ne s'adressent pas à eux de la même manière, font preuve d'une forme de révérence y compris sur des questions tout à fait prosaïques.

Ce n'est évidemment pas le statut social du prêtre qui lui permet l'abus, mais il participe de la difficulté à le mettre en cause.

3.2. La confusion entre spiritualité et psychologie, voire entre crime et péché, justice et miséricorde. J'ai été frappé notamment de voir comme le cardinal Barbarin a pu vouloir apprécier de lui-même la sincérité du père Preynat, et j'imagine qu'il est loin d'être le seul.

Comme la lecture du livre de Marie-Jo Thiel m'a permis de le comprendre, il ne suffit pas de fréquenter les hommes, d'être familier des âmes des uns et des autres, pour appréhender une psyché clivée.

Cela requiert une compétence, une formation, un savoir-faire, et je pense que des évêques, voire des papes, ont pu être trompés de bonne foi par ces personnalités perverses particulièrement aptes à présenter la face que l'on attend d'elles.

3.3. La confusion des rôles de l'évêque. Cela me conduit à évoquer la mission impossible des évêques, à laquelle certains restent pourtant attachés. L'évêque est à la fois le père et le supérieur des prêtres. J'en comprends l'inspiration : je comprends que l'exercice d'une autorité paternelle n'est pas celle de la complaisance, et qu'il est bon aussi que l'autorité hiérarchique ne se déporte pas d'une forme de paternité.

Mais je crains que l'enjeu ne soit trop grave pour que l'on puisse assumer les échecs de cette conception. Peut-on vraiment attendre d'un évêque « *père* » qu'il dénonce un prêtre au premier soupçon ? Qu'il n'entende pas lui donner une occasion de s'amender ?

Aujourd'hui, d'ailleurs, le risque serait même que les évêques soient précisément conduits à dénoncer les prêtres au premier soupçon pour éviter d'être mis en cause eux-mêmes, ce qui leur rendrait sinon impossible du moins très difficile d'exercer une forme d'autorité paternelle sur les prêtres.

3.4. La sexualité des prêtres. Si nous sommes là pour parler en vérité, il est évident que la question de l'homosexualité doit être traitée. Elle doit l'être d'autant plus qu'une part de l'opinion catholique considère que c'est un sujet, avec d'autant plus de facilité que c'est l'occasion de distinguer un « *eux* »

et un « nous » et de reporter le poids de la faute sur des tiers plutôt que d'assumer la part systémique des abus. Bref, les homosexuels sont un peu les boucs émissaires rêvés de ces scandales.

Des personnes plus expertes que moi ont assez clairement et unanimement établi que l'homosexualité ne doit pas être reliée à la pédophilie, dans la mesure où celle-ci est une autre forme de sexualité et que son orientation vers les garçons relève davantage d'une opportunité que d'une orientation sexuelle.

En revanche, si l'on se réfère notamment aux travaux du sociologue Josselin Tricou et que l'on admet quelques développements du livre de Frédéric Martel, il faudrait considérer d'une part que l'homosexualité est assez largement répandue dans le clergé par rapport à la population ordinaire et, d'autre part, qu'elle est susceptible de développer une psychologie du « placard », faite de dissimulation et de surveillance réciproque.

Cela peut, d'une part, conduire un nombre non négligeable de prêtres à taire les comportements des autres par crainte d'être mis en cause eux-mêmes et, d'autre part, être lié à une forme de célibat contraint.

Cela étant, lorsque l'on a dit cela, on n'a rien dit. Quelles conséquences en tirer ? L'homosexualité n'est pas un motif de renvoi de l'état clérical, pas davantage que le fait de ne pas respecter son célibat (que l'on soit hétérosexuel ou homosexuel). Quant à prétendre débusquer des candidats homosexuels à la prêtrise, comme le suggérait l'instruction inspirée par Tony Anatrella, il y a fort à craindre que cela ne fasse qu'inciter à la dissimulation.

[4] *Comment caractériseriez-vous les raisons propres à l'Église catholique du silence longtemps entretenu sur ces abus ?*

Il y a deux types de silences qui ont pu contribuer à la perpétuation des abus. Celui de la hiérarchie et celui des fidèles. Certains silences se confondent et puisent à la même motivation, celle de défendre l'institution. D'autres sont plus propres à l'une ou aux autres.

- Le premier, et le plus coupable, a des explications institutionnelles. La volonté de préserver l'institution n'est pas un simple sentiment diffus mais s'est manifestement traduite dans une véritable politique.

On le voit dans l'usage du secret pontifical, qui ne couvre pas seulement l'instruction – ce que l'on connaît – mais couvre jusqu'aux sentences prononcées (avec des conséquences délétères notamment lorsque les fidèles, maintenus dans l'ignorance, n'acceptent pas des sentences pourtant justifiées). Y participe également la spécificité procédurale qui fait que, lorsqu'un clerc est mis en cause, alors le tribunal ecclésiastique ne peut être composé que de clercs.

Concernant les fidèles, non seulement leur très grande majorité n'a fort heureusement jamais eu une connaissance personnelle de faits d'abus mais la pratique du secret, qui visait dans le meilleur des cas à ne pas troubler les fidèles, les a maintenus dans l'ignorance.

Comment parler, quand on ne sait pas ? Quand on ne connaît pas l'ampleur des faits ? Quand chacun peut croire que les faits sont isolés ?

- On peut aussi évoquer certaines interprétations détournées de l'Évangile. J'entends par là l'utilisation d'un verset un peu tronqué et décontextualisé de l'évangile selon saint Matthieu, devenu sagesse populaire : « on reconnaît un arbre à son fruit ». Comment évoquer ses doutes lorsqu'un prêtre remplit sa paroisse, lorsqu'il est dynamique, lorsqu'une communauté déborde de vocations ? On sait que, sous le pontificat de Jean Paul II, l'Église a pu avoir un regard indulgent sur les Légionnaires du Christ comme sur la Communauté de Saint Jean.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Mais, de façon plus diffuse, il est évidemment difficile de mettre en cause un prêtre, voire un fondateur, quand on vous répond de façon imparable que l'on reconnaît un arbre à son fruit.

Je veux dire ici qu'il y a un risque de trop, ou mal, spiritualiser l'approche.

- Une autre raison est liée à ce que j'évoquais précédemment : le caractère inconcevable des faits. « *Si je parle, qui va me croire ?* ». C'est non seulement une question qui se pose, me semble-t-il, dans tous les cas de pédocriminalité mais, en l'occurrence, vous parlez d'un prêtre et d'un prêtre qui a su instaurer une certaine emprise non seulement sur sa victime mais sur une communauté (une paroisse ou même un groupe plus réduit).

Enfin, je ne voudrais pas nous exonérer, en tant que fidèles. Certains n'ont pas voulu voir, d'autres ont mené la vie dure aux évêques lorsqu'ils ont voulu traiter justement certains cas, d'autres encore ont adopté spontanément le réflexe de protection des institutions, ont craint d'être rejetés de la communauté dans laquelle ils développent parfois toute leur vie sociale.

[5] *En particulier, pensez-vous que la prévalence de la pédocriminalité et des abus sexuels sur personnes vulnérables soit plus élevée chez les clercs ou religieux que dans le reste de la société ou dans des institutions que fréquentent les enfants (éducation nationale, aide sociale à l'enfance, fédérations sportives...) ? Comment l'expliqueriez-vous ?*

Je ne peux pas m'avancer sur la prévalence de la pédocriminalité et des abus sexuels. Je sais que vous mènerez une évaluation à cet égard, et ce que je « pense » a un intérêt relatif. Nous sommes passés par trop de révélations inimaginables pour que je m'avance. Les rares éléments que j'avais laissaient en tout cas penser que les abus n'étaient pas plus nombreux au sein de l'Église catholique qu'au sein d'autres confessions (cf. un reportage de *Newsweek* en 2008), ce qui relativisait les interprétations sur les spécificités de l'Église catholique.

La réalité est surtout que l'Église doit désormais correspondre à ce que l'on attend d'elle. Non pas qu'il n'y ait plus jamais d'abus, mais qu'ils y soient précisément moins nombreux qu'ailleurs. Et quand bien même ils seraient moins nombreux, nous devons regarder en face les facteurs propres à l'Église.

[6] *Quelle est votre analyse sur le cléricalisme pointé par le pape François comme un des facteurs explicatifs des abus sexuels ?*

La dénonciation du cléricalisme n'est pas nouvelle chez le pape François. Je me souviens en particulier d'une Une de *La Vie* dès 2013, sur un pape « *anti clérical* », en deux mots, donc. La difficulté est, tout de même, que le cléricalisme est aujourd'hui un peu mis à toutes les sauces, et qu'il sert parfois d'argument facile pour s'opposer aux prêtres.

Mais cette notion me paraît à tout le moins correspondre aux tentatives d'analyse que je viens de reprendre, que ce soit la constitution de groupes de fidèles sur lesquels exercer un pouvoir plus qu'un service ou la politique de protection des clercs, passant du secret pontifical à la composition des tribunaux ecclésiastiques.

[7] *Certains de nos interlocuteurs identifient au sein de l'Église plusieurs courants de pensée très conservateurs, voire réactionnaires et identitaires et d'autres, plus progressistes. Dans quelle mesure l'opposition entre ces courants freine-t-elle ou favorise-t-elle la prise de conscience et les actions concrètes à propos des abus ? Percevez-vous l'existence d'un tel clivage ?*

Je perçois évidemment un clivage entre des tendances diverses, de même que je suis tout à fait convaincu que les abus sont assez équitablement partagés, avec des facteurs légèrement variables selon ces tendances.

Je n'ai pas particulièrement d'exemples à présenter, mais j'ai le sentiment que personne n'exploite publiquement ces faits, dans la mesure où personne ne peut se sentir véritablement exempt de fautes. Pour autant, ce n'est que ce qu'un fidèle perçoit, et un fidèle qui n'est pas dans les arcanes du Vatican. J'ignore si des tendances diverses cherchent à révéler de tels faits chez d'autres, mais je ne peux pas l'exclure. Les révélations passées m'ont suffisamment enseigné qu'il y avait un monde entre la réalité des relations parmi les clercs et ce qu'un fidèle en perçoit, ou imagine.

- **Sur les propositions à formuler**

[8] et [9] *Quel regard portez-vous sur les mesures prises par l'Église catholique depuis 2000 pour lutter contre les abus sexuels ?*

Quelles solutions vous paraissent les plus importantes, dans le cadre des propositions que pourrait formuler la CIASE ? Les plus simples à mettre en œuvre ? Les plus complexes ? Les plus urgentes ?

En toute honnêteté, je ne connais vraiment pas assez les mesures prises depuis 2000 pour me prononcer, et je n'ai pas souhaité improviser. Je sais que des changements importants ont tout de même déjà été accomplis, jusque dans les paroisses. À seule fin d'illustration, je remarque par exemple que, dans la paroisse que je fréquente, lorsque l'aumônerie a dû être réaménagée, il a été prévu que toutes les portes soient dotées d'une fenêtre. Je sais aussi que les prêtres évitent de se trouver seuls avec un enfant. Cela n'est probablement pas en soi un obstacle à ce qu'une personnalité perverse pourrait entreprendre mais néanmoins, aujourd'hui, si l'on constate qu'un prêtre est seul avec un enfant, cela n'apparaît plus ordinaire.

En revanche, je constate que des affaires ont émergé en France depuis 2000 qui rappellent que, même dans l'Église, il ne suffit pas d'édicter des mesures pour qu'elles soient appliquées. Par ailleurs, elles ne concernent à ma connaissance que la pédocriminalité.

Concernant les propositions, vous me permettez, ayant un regard de juriste, d'avoir été sensible aux questions institutionnelles. J'ai bien conscience que les questions organisationnelles ne sauraient suffire mais je suis convaincu aussi qu'il serait coupable de se contenter d'un changement d'état d'esprit ou d'une réponse spirituelle.

De fait, je suis frappé de voir combien l'Église est un régime dans lequel un homme, l'évêque, détient tout à la fois le pouvoir exécutif, législatif, et judiciaire. L'évêque n'a de comptes à rendre à personne, sinon au pape et l'on compte manifestement sur sa vertu personnelle voire le secours de la grâce pour éviter les errements. C'est peut-être le juriste en moi qui s'exprime mais un système ne peut pas compter sur les vertus de ceux qui exercent le pouvoir, il doit prévoir le pire.

En tout état de cause, force est de constater que ce système n'a pas fonctionné.

Les réflexions qui suivent ne me sont pas inspirées uniquement par la question de la pédocriminalité mais par la situation plus globale de la pédocriminalité et des abus sur les religieuses.

En étant modestement ambitieux, on pourrait suggérer les évolutions suivantes :

1. **Réévaluer la place du secret pontifical.** C'est une question de justice pour les victimes, mais cela me paraît s'imposer aussi pour le bien de l'Église. Quand l'Église agit et condamne dans ces matières, cela doit être connu ;

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

2. **Adapter le code de droit canonique.** L'Église a sa cohérence particulière, et le droit canon l'illustre. Mais certaines dispositions et formulations sont trop étrangères à la compréhension commune.

Il en est ainsi, sans être exhaustif, de l'amalgame entre des pratiques sexuelles bénignes et des pratiques criminelles comme des infractions au sixième commandement (ce qui conduit, dans l'esprit de certains, à une relativisation de leurs pratiques), ou de la qualification d'« *absolution du complice* » où le complice est l'abusé, ce qui est dévastateur pour des victimes dont l'un des défis est d'écarter tout sentiment de culpabilité personnelle. Quel que soit le sens véritable de cette notion, elle est tout à fait inaudible pour quiconque n'est pas qualifié en droit canon ;

3. **Introduire des laïcs dans les procès canoniques de clercs.** C'est une proposition émise d'ailleurs par Mgr Éric de Moulins-Beaufort.
4. **Organiser des visites entre diocèses, notamment sur la question de la gestion des abus,** ce qui se produit entre monastères ; et les faire accompagner de laïcs – voire de non-catholiques. Il ne s'agit pas de donner le sentiment que les évêques se donnent quitus entre eux. C'est une proposition à laquelle a notamment réfléchi Mgr Matthieu Rougé.
5. **Réorganiser les divers conseils, et leur rôle :** de tels conseils existent déjà mais ne sont souvent que consultatifs.

Les variantes vont, classiquement, de l'obligation d'un refus motivé jusqu'aux avis conformes.

De fait, si je ne connais pas les détails, il s'avère que l'avis conforme se pratique dans nombre de monastères. En l'occurrence, cela pourrait trouver à s'appliquer en particulier en ce qui concerne la présentation des candidats à l'ordre (c'est un sujet qui est revenu fréquemment dans mes échanges avec des prêtres, dont certains responsables de séminaires – affligés de constater qu'ils avaient pu alerter en vain sur la personnalité de tel ou tel séminariste).

On pourrait même aller jusqu'à imaginer que la présence de laïcs au sein d'un conseil ne rende pas systématiquement son avis purement consultatif, puisqu'aujourd'hui les conseils comprenant des laïcs y sont nécessairement cantonnés.

6. **Disposer d'une véritable instance de recours sur les décisions de l'évêque.** Aujourd'hui, lorsqu'un évêque refuse de consulter un conseil dont la simple consultation serait obligatoire, cela n'a aucune conséquence.

Il devrait exister, comme dans l'ordre civil, une juridiction canonique aisément accessible, permettant de contrôler la régularité des procédures suivies et d'annuler éventuellement certains actes ;

7. **Elire les membres des conseils diocésains.** Autour de l'évêque, le conseil presbytéral est le seul conseil dont les membres sont élus, et encore pour moitié seulement. On peut comprendre la nécessité, pour un évêque, de travailler avec une équipe qui partagera sa vision. Mais il reste possible d'élire une partie de ces membres, parmi des laïcs et au besoin en prévoyant une répartition entre hommes et femmes parmi les candidats;
8. **Donner un rôle décisionnaire aux femmes.** Je ne parle pas ici des rôles et fonctions qui sont intrinsèquement liés au sacrement de l'ordre (même s'il ne faudrait pas en avoir une conception trop extensive).

Mais comment peut-on par exemple accepter que, dans une démarche synodale – je parle du synode des jeunes – seuls les hommes aient eu le droit de vote ? Et il s'est bien agi des hommes et non des prêtres, car des religieux non ordonnés ont pu voter, contrairement aux religieuses.

De façon générale, sans vouloir broder sur des qualités inhérentes aux femmes, j'ai tendance à penser que leur implication dans des places non décoratives est en elle-même de nature à éviter un entre-soi des clercs, à rompre aussi d'éventuelles indulgences ou au contraire la capacité à se « tenir » par les faiblesses connues des uns et des autres.

9. **Développer le recours aux expertises laïques et distinguer justement les domaines.** On me répond parfois que l'économiste diocésain est un laïc. C'est bien mais c'est insuffisant. Mais si des évêques, voire un cardinal, ne s'étaient pas crus capables de discerner seuls les risques de récurrence de personnes perverses, au sens clinique du terme, nous n'en serions pas là.
10. **Faciliter voire prendre en charge la formation de laïcs indépendants.** Qui maîtrise le droit canon ? Qui est formé en théologie ? En ecclésiologie ? En réalité, les fidèles sont largement dépourvus de moyens de réflexion et de proposition tant nous ignorons – pour ne pas dire que nous en sommes tenus à l'écart – la marche de l'Église. Pouvons-nous vraiment faire des propositions dans des domaines que nous ne maîtrisons pas ? Savoir ce qui est normal ou irrégulier dans l'Église ?

Ce type de propositions structurelles ne suffira évidemment pas. Mais ce seraient à la fois des garde-fous et des signaux adressés aux fidèles et au monde. Et l'Église ne peut pas se borner à prôner des journées de jeûne et de prière.

D'autres évolutions seraient certainement nécessaires, tout en étant d'application moins évidente car il s'agit davantage d'une conversion des esprits et des regards. En particulier :

11. **Changer le regard sur l'homosexualité.** Je reviens à mon propos sur les causes. Il est entendu que le célibat n'est pas une cause de pédophilie, à tout le moins pour ce qui est des jeunes enfants et tant que le célibat est choisi.

Or il me semble que la vocation peut être contrainte dans un certain nombre de cas concernant des personnes homosexuelles, et je crois que cela recoupe les travaux de Josselin Tricou.

Il démontre ainsi notamment l'existence d'une surreprésentation des homosexuels. Cette surreprésentation interroge en elle-même : comment se fait-il qu'une Église qui, pour faire bref, condamne l'homosexualité, suscite des vocations parmi les personnes homosexuelles avec une telle disproportion par rapport à la population générale ?

La thèse soutenue dernièrement par Josselin Tricou tendait à démontrer que « *loin que le discours actuel du Vatican contre l'homosexualité soit dissuasif, il a pour effet paradoxal d'attirer les candidats homosexuels au sacerdoce, alors même que la vocation a largement été désertée par les hétérosexuels après l'avoir été par les classes populaires* ».

En effet le choix, pour un jeune catholique croyant et pratiquant, peut vite se résumer entre faire partie – aux yeux des siens – de la « *race des maudits* » ou du « *peuple des élus* ».

Il y aurait d'ailleurs urgence à se remettre en question car c'est bien dans le milieu catholique conservateur, celui sur lequel se resserre l'Église, que la condamnation est la plus fréquente, de sorte que c'est aussi ce milieu qui, paradoxalement, risque de susciter le plus de vocations de prêtres homosexuels.

Pour être clair, compte tenu de la sensibilité du sujet, je ne dis pas que les vocations de personnes homosexuelles sont discutables par nature mais (i) que l'esprit de dissimulation et de surveillance (décrit notamment par Josselin Tricou dans l'un de ses articles ⁽¹⁾) est délétère et (ii) qu'il est plus probable de rencontrer des célibats contraints dans ce cadre.

12. **Développer une éducation à la liberté chrétienne.** Le christianisme est tout de même une religion qui respecte spécialement la liberté de la personne. Dans un mois, le cardinal Newman, dont l'un des enseignements est bien la place de la conscience personnelle comme voie d'accès à Dieu, sera canonisé.

Or, ce que l'on constate dans le cas des abus sur majeurs, c'est une conception dévoyée de l'obéissance. Dans le documentaire d'Arte ou à sa suite, Sœur Véronique Margron indiquait qu'il fallait tout de même former les religieuses sur la question de l'obéissance. Il est étonnant d'entendre d'anciennes victimes majeures expliquer qu'elles ont effectué ou laissé faire des gestes qu'elles savaient mauvais par obéissance au prêtre qui les accomplissait.

Cela n'aurait bien sûr que peu d'impact en matière de pédocriminalité mais peut-être cela serait-il de nature à atténuer le cléricanisme qui contribue à son déploiement ?

[10] *Pensez-vous que l'Église de France soit prête à des changements majeurs ?*

Il serait présomptueux de l'affirmer. Comme je le disais plus tôt, il ne suffit pas d'être d'accord sur le diagnostic pour être d'accord sur le remède. Je ne sous-estime pas les facteurs de résistance, tant de la part des évêques que de la part des fidèles.

Pour autant, l'élection de Mgr de Moulins Beaufort, qui a agi et réfléchi dans ce domaine, ainsi que d'un certain nombre de membres du conseil permanent (pour ceux que je connais), permet de penser que les évêques sont conscients des attentes.

L'exaspération des fidèles permet aussi d'espérer qu'ils soient disposés à dépasser le stade des propositions de façade.

Tout dépend ensuite des types de « *changements majeurs* ». Certaines propositions pourraient être de nature à braquer inutilement l'Église contre le travail de la Commission. À titre d'exemple, si, à l'instar de la Commission australienne, la CIASE proposait l'abandon du secret de la confession, je pense que cela risquerait de rendre inaudible le reste de son travail.

Mais la question n'est pas seulement celle-là.

Certains changements majeurs sont à faire, même si l'Église en France n'y est pas prête. La question n'est pas seulement ce que nous sommes prêts à accepter mais les conditions nécessaires à la protection des enfants et personnes vulnérables, ainsi qu'à la restauration du crédit de l'Église.

Sans vouloir à mon tour surinterpréter un texte, je pense souvent à cette phrase de l'évangile selon saint Matthieu : « *Tout royaume divisé contre lui-même devient un désert ; toute ville ou maison divisée contre elle-même sera incapable de tenir.* » (Mt 12, 25)

Je crois que c'est aussi l'enjeu de la réponse qu'apportera l'Église. Elle ne peut pas parler « *au nom des plus petits* » et ne pas les protéger ou entendre leur souffrance. Elle ne peut pas proclamer que « *la Vérité vous rendra libres* » ou être disciple de Celui qui est « *le Chemin, la Vérité, la Vie* » et faire

(1) Josselin Tricou, « Refaire des "taupes" : gouverner le silence des prêtres homosexuels à l'heure du mariage gay », *Sociologie* 2018/2 (Vol. 9), pp. 131-150. DOI 10.3917/socio.092.0131.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

obstacle tant à la vérité qu'à la vie. Le caractère majeur des changements à accomplir doit être mesuré à cette aune, et à l'aune des infidélités passées. Il est indispensable que les changements soient perceptibles à tous et ne paraissent pas des rafistolages ou demi-mesures, si l'Église ne veut pas, au bout du compte, être un obstacle à l'Évangile.

[11] Qu'attendez-vous de la CIASE ? Pensez-vous qu'elle devrait davantage communiquer à propos de son action et si oui, comment ?

Ce que j'attends de la CIASE est assez classique : un état des lieux, des clefs de compréhension et des recommandations. J'attends aussi qu'elle apporte un regard en partie extérieur sur l'Église, qui permet de s'affranchir de certaines représentations que nous pouvons avoir en tant que fidèles, en particulier face à ce qui nous paraît inconcevable.

Enfin, j'attends des propositions qui prennent en compte la nature singulière de l'Église et de ce qui l'inspire.

En ce qui concerne la communication de la CIASE, j'ai été surpris de constater que son existence était inconnue y compris chez des catholiques pratiquants et pourtant pas si mal informés. Parler de « *Commission Sauvé* » n'y a rien changé.

Donc, oui, je pense qu'une communication supplémentaire est indispensable. L'existence de la commission, sa composition, la nature de ses travaux doivent être communiquées. C'est important en premier lieu pour que les victimes se fassent connaître, même si l'on peut imaginer qu'elles soient plus sensibles à l'actualité sur ce sujet. Ça l'est aussi pour que l'opinion publique ne croie pas que l'Église ne fait plus rien sur ce sujet, ou qu'elle a nommé un quelconque comité pour enterrer le sujet.

Comment ? Vous ne serez pas surpris si je vous dis que l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook – qui permet en particulier une bonne communication vers les milieux catholiques – et Twitter) permet d'assurer une certaine communication dans un budget restreint. Si nécessaire, l'utilisation des publicités Facebook permet aussi d'atteindre un public large tout en restant ciblé pour un budget minime.

Peut-être est-il possible d'assurer une communication d'étape, indiquant les travaux déjà accomplis, pour montrer que la Commission est à l'œuvre ?

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Merci beaucoup. Je laisse à présent les membres de la commission vous poser leurs questions.

M. Sadek Beloucif, membre de la commission. J'ai trois questions à vous poser. D'abord, vous dites que l'Église a trahi sa raison d'être et qu'il reste des poches de déni dans l'Église. Quand on parle de deuil en médecine, on distingue plusieurs phases : la colère, le déni, le marchandage, la dépression, l'acceptation, et enfin la résolution. Selon vous, cette trahison ne serait-elle pas une forme de dépression de l'Église ? Ou bien faut-il faire des nuances entre divers membres de l'Église ? Ensuite, comment les travaux de la CIASE peuvent-ils contribuer à réorienter la discussion vers un sens plus vertueux, à permettre de voir la lumière au bout du tunnel ? Par ailleurs, je suis aussi intéressé par la distinction que vous établissez entre Twitter et Facebook, en décrivant ce dernier forum comme un univers clos.

M. Erwan Le Morhedec. Il n'est pas faux de parler de phase de dépression, tant pour les fidèles que pour les prêtres – qui sont tous d'anciens fidèles, et n'étaient probablement pas au courant de l'ampleur du phénomène. J'en ai vu avec les larmes aux yeux à la simple question de savoir comment ils allaient... Je ne sais pas où est en l'Église dans le parcours médical du deuil que vous évoquez. L'acceptation est assez engagée, peut-être même la résolution. Je vois bien cependant que beaucoup sont encore désarçonnés et que le fait – par exemple à la lecture de témoignages tels que celui de Sophie Ducrey – de devoir regarder l'Église avec ce regard-là est douloureux. J'ai essayé dans ma dernière chronique « 2019, année zéro » de passer à la suite. C'est peut-être du volontarisme présomptueux. Mais j'essaie d'y aller.

Même si je crains qu'il soit peu respectueux pour les victimes de vouloir « tirer un bien » de tout cela, c'est tout de même aussi l'occasion d'une mise à jour bénéfique, du rappel que la force de l'Église n'est pas dans sa puissance. Si l'on a eu du mal à faire de notre propre volonté ce qu'il fallait, là nous sommes jetés à genoux. Quand l'Église a été forte, c'est là qu'elle n'a pas été conforme à sa mission. Le pape François a parlé en 2013 de l'Église comme hôpital de campagne, il a parlé de repartir du terrain, de la boue, pour redresser la barre. Si j'ai moi-même le sentiment que nous sommes comme jetés dans cette boue, je pense que beaucoup d'autres fidèles l'ont. Cela vaut d'ailleurs y compris pour les débats sur la bioéthique : Mgr Éric de Moulins-Beaufort lui-même demande si l'Église peut encore parler ; si elle le fait, elle doit le faire autrement. Donc oui, en définitive, je crois que l'évolution que nous observons est vertueuse : auparavant on n'écoutait pas les victimes ; aujourd'hui, nombreux sont ceux qui considèrent que c'est indispensable pour comprendre.

S'agissant des réseaux sociaux : sur Facebook on parle des bulles de filtres. Facebook sert de page d'accueil d'Internet à beaucoup de gens qui, de fait, ne cliquent que sur des liens qui leur sont recommandés par leur entourage. Twitter est un « déversoir », certes, mais beaucoup plus large, beaucoup plus incertain aussi, car tout le monde est confronté à l'altérité. On peut lire ce qui ne nous est pas recommandé. Sur Facebook, c'est beaucoup plus communautaire, on ne parle pas au reste du monde. Mais si l'on veut toucher des catholiques, c'est ce canal-là qu'il faut utiliser, comme je l'ai fait moi-même en créant un groupe comptant désormais 2 500 membres, qui s'est spontanément constitué de catholiques.

Mme Christine Lazerges, membre de la commission. J'ai été très touchée par le récit de votre cheminement. En même temps vous restez absolument fidèle à l'Église catholique dans son essence, sans vous poser la question de savoir pourquoi, dans d'autres confessions chrétiennes, le prêtre est bien moins isolé – voire pas du tout. Vous posez des jalons en parlant de démocratisation, mais jamais vous ne mettez en cause l'absence d'ordination des femmes, le célibat des prêtres qui n'est finalement que récent, qui n'est qu'une construction postérieure aux évangiles, muets sur le sujet. J'entends que vous dites que l'Église n'y est pas prête mais, puisque les fondements de l'ordre actuel sont eux-mêmes des constructions critiquables, pourquoi proposez-vous des petits pas sans toucher aux piliers ?

M. Erwan Le Morhedec. De fait, la notion de fidélité est, dans ma construction personnelle, très importante.

Mme Christine Lazerges. Mais vous prônez la liberté chrétienne !

M. Erwan Le Morhedec. Je n'écarte pas tout ce dont vous avez parlé, même si je ne l'ai pas évoqué. Je pense toutefois que proposer l'ordination de femmes risquerait de provoquer, dans les milieux catholiques, un rejet en bloc de toutes vos propositions – sans compter que je ne suis pas sûr que cela ait un lien véritable avec notre sujet. Quant à l'ordination d'hommes mariés, pour moi ce n'est pas un

tabou. Cela est d'ailleurs à distinguer du mariage des prêtres. Il est vrai que rien dans l'Évangile n'y fait obstacle : on y parle bien de la belle-mère de Pierre. Donc si le Christ lui-même a choisi des hommes mariés, on doit pouvoir faire de même. Je me dis aussi que, peut-être, envoyer des femmes deux par deux sur les routes à l'époque du Christ n'aurait pas été très chrétien à leur égard. On met aussi parfois en avant des raisons théologiques : même sans être « *alter Christus* », le prêtre est à l'image du Christ quand il célèbre. Cela étant on pourrait, il est vrai, parler non pas d'un homme à l'image d'un homme mais d'une personne à l'image d'une personne... L'ordination d'hommes mariés pourrait coexister avec le choix du célibat. Ce dernier choix est effectué après sept ans de discernement mais il est exact qu'il est le fait d'hommes encore jeunes. Dans ces conditions, l'ordination de *virī probati* ne me fait pas bondir. Il s'agit d'une discipline de l'Église et non d'un dogme ; pour moi ce ne serait donc pas un choc. Je terminerai en rappelant que, d'après ce que je sais, rien ne s'oppose à ce qu'une femme soit cardinale ou diacre ; cela fera bondir certains, mais pas moi.

M. Alain Cordier, membre de la commission. Tout d'abord, merci pour la qualité, la vérité et l'humilité de votre propos ; nous sommes touchés par votre émotion. J'ai une première question : comment répondez-vous à ceux qui considèrent que la CIASE parle du passé de l'Église et que tout est réglé aujourd'hui ? Est-ce ce que vous entendez dans les témoignages que vous recevez ? Deuxièmement, puisque vous n'êtes pas choqué par l'ordination de *virī probati*, allons plus loin : faut-il d'après vous travailler la question de la sexualité, telle qu'envisagée sous l'angle du sixième commandement ? dans l'affirmative, avec qui devrions-nous travailler cette question ? sentez-vous dans l'Église une volonté de s'y atteler ?

M. Erwan Le Morhedec. Sur la première question, j'ai pu croire moi-même que l'on parlait du passé. J'y ai longtemps adhéré, car c'était rassurant de le croire. Malheureusement, pour la pédocriminalité, les faits ne cesseront pas même s'ils vont diminuer en nombre, y compris sous l'effet de la prise de conscience. Il y a ainsi des aménagements concrets : par exemple, des hublots à toutes les portes de l'aumônerie dans ma paroisse à l'occasion de la rénovation des locaux, afin de voir ce qui se passe dans les salles ; de même, les prêtres ne sont plus laissés seul à seul avec un enfant.

La question qui perdure est celle de la couverture des faits. Ils sont encore actuels : j'ai des témoignages des années 1990 et 2000 sur la Communauté Saint-Jean. Or une victime ne témoigne pas en temps réel, donc il y aura à l'avenir – mais peut-être sans attendre des décennies cette fois-ci – des témoignages sur des actes qui sont en train de se commettre. Par ailleurs on sait que la réaction de certains évêques à des faits signalés postérieurement aux directives votées en 2000 par les évêques n'a même pas été conforme à ces directives. Des évêques vont peut-être aussi découvrir, *via* votre travail, ce qui s'est passé dans leur propre diocèse, qu'ils croient épargné, alors qu'ils ne sont tout simplement pas toujours au courant de ce qui a pu s'y passer dans les décennies précédentes.

Sur le second sujet, il ne faut pas aller trop vite avec moi ! Je découvre beaucoup de choses. Cela fait seulement huit mois que j'entends que les prêtres ont une sexualité active alors que je l'ignorais depuis 43 ans ! Les enfants cachés de prêtres, la prévalence des abus, l'homosexualité du clergé... j'étais loin de me douter de l'ampleur de ces phénomènes. Donc oui, je perçois bien qu'il y a une réflexion à mener sur la sexualité dans l'Église mais à titre personnel, je n'en suis pas encore là. Et l'Église, est-elle prête ? Dans ma paroisse, deux soirées ont été organisées. La première en forme de « catharsis » et la seconde autour de deux intervenants, un théologien et moi, pour parler des propositions à formuler. J'ai évoqué devant eux ce que j'ai dit aujourd'hui devant vous, sans soulever de protestations. Je ne suis pas sûr en revanche que le profil, notamment par la moyenne d'âge, de ceux qui assistaient à ces réunions soit très révélateur de l'état de l'opinion catholique aujourd'hui, et de ceux qui la feront demain. Par conséquent, il m'est difficile de dire si l'Église est disposée à évoluer sur le sujet. Ce que

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

je perçois bien en revanche, c'est une tendance mécanique de l'Église à se resserrer autour des plus conservateurs de ses membres, notamment parce que ce sont les milieux qui ont le plus transmis la foi et la pratique. Or ce ne sont pas les plus enclins à briser le tabou de la sexualité des prêtres, et c'est chez eux que le prêtre est placé sur un piédestal. Mais la porte est ouverte sur la sexualité des prêtres. Je sais d'un jeune prêtre que la question de la sexualité est évoquée au séminaire ; il l'a dit au cours de l'une des soirées paroissiales que j'évoquais.

Suis-je prêt moi-même ? J'ai parfois envie aussi, je dois l'avouer, de me consacrer à d'autres sujets moins éprouvants que les abus et leurs causes, à ce que les prêtres font de bien et à ce que les fidèles peuvent faire de bien également.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Il y a, c'est vrai, un déficit de notoriété de la CIASE. Nous le constatons notamment en mesurant l'audience de l'appel à témoignages que nous avons lancé. Nous en sommes conscients et nous devons y apporter des réponses pertinentes, car il faut que notre démarche de recueil de la parole des victimes soit plus largement entendue. Votre recommandation sur les réseaux sociaux est tout à fait justifiée ; nous devons descendre dans cette arène. Je m'interroge cependant sur les moyens de modérer les discussions qui ont cours sur de tels réseaux : nous sommes à la recherche des réponses et méthodes adéquates.

Je vous remercie de votre témoignage d'expert et de fidèle engagé dans le débat. La CIASE a été sensible à la sincérité de votre propos et au cheminement dont vous nous avez fait part. Au fond, la démarche personnelle qui est la vôtre est aussi notre démarche collective, depuis que nous avons reçu notre lettre de mission et avons fait connaissance les uns avec les autres. Nous cherchons à comprendre ce qui s'est passé afin de concevoir des recommandations, des plus simples et des plus procédurales aux plus profondes, sans préjugés.

M. Erwan Le Morhedec. Merci de votre écoute. Si je peux contribuer à votre réflexion, ne serait-ce que sur les réseaux sociaux et leur technique, j'en serai heureux.

L'audition s'achève à 11 heures.